



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ecoles normales : Nord

Question écrite n° 4017

Texte de la question

M Bernard Derosier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation du centre régional de formation des maîtres de l'adaptation et de l'intégration scolaire de l'école normale de Lille. Ce centre joue un rôle important dans le dispositif d'élevation du niveau de qualification des jeunes en difficulté, comme dans celui de l'intégration des enfants et adolescents handicapés. Pour cette année 1988-1989, ce centre a à faire face à une réduction drastique de ses moyens aboutissant à l'abaissement du taux d'encadrement de vingt-huit à dix-huit heures par professeur et par semaine. Cette diminution qui correspond avec l'augmentation du nombre des stagiaires rend impossible la poursuite de tout projet pédagogique au centre. À l'heure du renforcement de la lutte contre l'échec scolaire, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de maintenir opérationnel le dispositif de formation des maîtres spécialisés pour l'intégration et l'adaptation scolaires ainsi que le maintien équivalent de l'encadrement par rapport à l'année scolaire 1987-1988.

Texte de la réponse

Reponse. - L'importance du rôle joué par le centre régional de formation des maîtres de l'adaptation et de l'intégration scolaires annexe à l'école normale de Lille, tant dans l'élevation du niveau de qualification des élèves en difficulté que dans l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés, est bien connue des services du ministère de l'éducation nationale. Loin d'avoir été réduits, les moyens attribués au titre de l'année scolaire 1988-1989 à l'académie de Lille, ont été, au contraire, considérablement accrus afin de tenir compte précisément de l'augmentation du nombre de stagiaires accueillis au centre régional de formation annexe à l'école normale de Lille. C'est ainsi qu'un contingent de 354 heures/années supplémentaires destinées aux écoles normales a été attribué le 16 août 1988 au recteur au lieu de 219 heures en 1987-1988. Toutes les dispositions ont donc été prises pour permettre au dispositif de formation des maîtres de l'adaptation et de l'intégration scolaires de poursuivre ses travaux et d'en maintenir la qualité.

Données clés

Auteur : [M. Derosier Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4017

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2866